

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Réunion du 21 novembre 2019 à 20h30 à la mairie.

**Présents** : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEÏTE, Yves-Marie DAYOT, Michel PITON, Isabelle BIDEAU, Jean-Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE.

**Absents** : Joseph ISNARD, Claude LE NOAN, Nathalie BIHAN, Antoine CORIOU, Olivier LEON.

**Secrétaire de séance** : Serge DEBERGUE.

**Date de convocation de Conseil** : 12 Novembre 2019

Le quorum étant atteint, Maryse Tocquer ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du CM du 19/09/2019
- 2 - CDG 29 actualisation de la convention cadre liée aux missions facultatives
- 3 - Recensement 2020 : Création de postes
- 4 - CAF : contrat enfance jeunesse 2019-2022
- 5 - ULAMIR : avenant à la convention « Projet éducatif de territoire »
- 6 - Décision modificative 1 Travaux en régie
- 7 - Lotissement de Rozigou : vente d'un lot
- 8 - Questions diverses

### **1 - Approbation du PV du 19 Septembre 2019 :**

Le PV a été approuvé en l'état.

### **2 - CDG29**

Le centre de gestion du Finistère propose à ses adhérents, via la convention cadre, de nouvelles missions facultatives.

Initialement signée en 2012, cette convention a besoin d'être actualisée, notamment en y incluant ses nouvelles missions.

La signature de la convention n'induit aucun frais pour la commune.

L'avantage est de bénéficier de l'expertise du CDG. Chaque commune qui sollicite le CDG pour une prestation reçoit un devis avant l'exécution de la prestation.

Le conseil est invité à approuver cette convention actualisée.

Approbation à **l'unanimité** du conseil.

### **3 - Recensement 2020 : création de 2 postes**

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Compte tenu du nombre de logements sur la commune, il est nécessaire de créer deux postes d'agents recenseurs vacataires.

Les agents recrutés seront en formation les 06 et 13 janvier.

Le coordonnateur d'enquête sera Laetitia WALLET.

Pour cette tâche, la commune sera indemnisée par l'Etat à hauteur de 1 392€ (1 566€ en 2015).

Le conseil est invité à approuver la création des deux postes.

Approbation à **l'unanimité**.

### **4 - CAF contrat enfance jeunesse**

Le contrat Enfance Jeunesse, signé en partenariat avec la CAF, est arrivé à échéance depuis le 31/12/2018.

Un nouveau contrat va être établi pour la période 2019-2022. Il lie, par convention, la CAF 29, Morlaix Communauté, et la commune pour le co-financement d'actions relevant de la jeunesse et de l'enfance.

Le conseil est invité à autoriser le maire à signer la nouvelle convention. **Vote : approuvé à l'unanimité**

## **5 - ULAMIR**

Il est demandé aux communes adhérentes de l'ULAMIR, de modifier, par avenant, la convention « Projet éducatif de territoire » au niveau de la tarification l'Accueil de Loisir sans Hébergement.

Les modifications proposées, suite au conseil d'administration de l'ULAMIR du 02/10/2019, augmenteraient la participation de la commune de 6€50 à 8€ pour une demi-journée, et de 13€ à 15,50€ pour une journée. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1/1/2020.

Le conseil est invité à approuver l'avenant proposé : **Vote : approuvé à l'unanimité**

## **6 - Décision modificative**

Les travaux réalisés par les agents techniques chemin de Pouloupry, sont évalués à 1 425,87€ (fourniture et main d'œuvre).

Afin de les comptabiliser au budget d'investissement (travaux en régie), conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires via une décision modificative. Le conseil est invité à approuver la DM : **Vote : approuvé à l'unanimité**

## **7 - Vente de terrain à Rozigou**

Le lot n°16 du lotissement de Rozigou, d'une superficie de 596 m<sup>2</sup>, a été réservé par Mr THOMAS Laurent et Mme COZ Stéphanie. Le prix de vente est de 45€ TTC le m<sup>2</sup> soit 26 820€

Pour information, il ne reste que deux terrains à vendre sur la deuxième tranche du lotissement.

Le conseil est invité à approuver cette vente : **Vote : approuvé à l'unanimité**

## **8 - Questions diverses**

### ***Mise en conformité de la loi EGALIM***

A compter du 01/11/2019, et pour une durée de deux ans, les cantines scolaires doivent servir, à titre expérimental, au moins un repas végétarien par semaine.

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, Catherine JAOUEN a adapté les menus servis à nos petits écoliers.

### ***Horaires d'ouverture au public de la mairie :***

Les secrétaires demandent que la mairie soit fermée au public une demi-journée par semaine. Elles proposent le mardi matin. Leur temps de travail (1607h annuel) reste inchangé.

### ***Lotissement de Rozigou***

Un habitant du lotissement demande à acheter une parcelle de 186m<sup>2</sup> jouxtant son terrain.

Cette parcelle fait partie des espaces communs du lotissement, et de ce fait ne peut être vendue sans modification du cahier des charges.

### ***Les dates à retenir :***

Cérémonie des vœux : le 17 janvier 2020 à 18h salle Kasino.

Conseil municipal du budget : le jeudi 5 mars 2020 à 17h, 16h30 pour le budget CCAS.

Prochain conseil : le jeudi 19 décembre 2019 à 20h30.